



Politique Petite enfance et Parentalité

- 1. Envisagez-vous de renforcer l'offre pour permettre un réel choix des familles ? Si oui, comment ? Et comment imaginez-vous un meilleur équilibre entre accueil individuel et accueil collectif ?**

L'offre d'accueil des jeunes enfants en France est en moyenne de 56 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (source *Observatoire national de la petite enfance 2016 – Accueil du jeune enfant 2015, Cnaf*) : 33 chez un-e assistant-e maternel-le ; 17 en accueil collectif ; 4 en école maternelle ; 2 avec salarié-e au domicile de l'enfant.

- 2. Que proposez-vous pour une politique ambitieuse d'accueil du jeune enfant quant au pilotage et à la cohérence sur les territoires ?**

La politique Petite Enfance et Parentalité est tributaire de l'implication des acteurs locaux vu l'absence ressentie de pilotage national et de compétence attribuée au niveau territorial.

Partenariat parents, professionnel-le-s et institutions autour de l'enfant (coéducation)

- 3. Comptez-vous promouvoir, soutenir, développer et/ou financer la coopération Parents - Professionnel-le-s de la Petite Enfance ? Et si oui, comment ?**

Dans le réseau Acepp, les lieux d'accueil gérés par les parents et plus largement toute action de parentalité tournée vers le collectif* montrent l'intérêt d'un partenariat entre parents, professionnel-le-s et institutionnels pour la construction de l'enfant et celle du parent-citoyen.

*Des lieux pour l'accueil des enfants : Crèches associatives, Crèches parentales, Haltes-garderies, Multiaccueils, Microcrèches, Accueils de loisirs et périscolaires, Cantines, Lieux passerelles...

Des lieux parents/enfants : Lieux d'accueil enfants parents, Ludothèques, Relais assistants maternels, Ateliers d'éveil, Animations itinérantes, Activités intergénérationnelles, Cafés de parents...
et des Universités Populaires de Parents

Formation et la qualification des professionnel-le-s de la petite enfance

- 4. Quelle est votre position sur la formation des professionnel-le-s, l'articulation et la coordination entre les métiers de la Petite Enfance ?**

Les lieux d'accueil de la Petite enfance sont bien plus que de simples modes de garde. Il n'est plus à démontrer qu'il y a une corrélation entre la qualité de l'accueil des enfants et des parents et la qualification des professionnel-le-s.

Non-lucrativité de l'accueil de la petite enfance

- 5. Que proposez-vous pour sécuriser le financement des associations, actrices de l'Économie Sociale et Solidaire, et notamment favoriser la subvention qui est la forme de soutien la plus appropriée des associations ?**

Le développement de l'offre d'accueil (crèches...) est partagé entre les acteurs publics, privés à but non lucratif (associations, coopératives...) et privés à but lucratif (entreprises). Les associations, coopératives... sont reconnues comme étant pertinentes en termes d'innovation sociale, d'accueil de tous, de gestion désintéressée, d'implication des parents et en co-construction active d'une politique Petite Enfance et Parentalité adaptée aux nouvelles situations des familles.